



Strasbourg, 18 février 2015

CEP-CDCPP (2015) 19F

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

CEP-CDCPP

8^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*Conférence organisée sous les auspices de la Présidence de la Belgique
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

PRESENTATION DU RAPPORT SUR

« PAYSAGE ET ECONOMIE, UNE APPROCHE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE »

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
18-20 mars 2015

*Document du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe
Direction de la Gouvernance démocratique*

Résumé

Le Préambule de Convention européenne du paysage indique :

*« Les Etats membres du Conseil de l'Europe, signataires de la présente Convention,
...*

*Notant que **le paysage** participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et qu'il **constitue une ressource favorable à l'activité économique**, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent **contribuer à la création d'emplois** ;*

*Conscients que le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et qu'il représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à **l'épanouissement des êtres humains** et à la consolidation de l'identité européenne ;*

*Reconnaissant que le paysage est **partout un élément important de la qualité de vie des populations** : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ;*

*Notant que les évolutions des techniques de productions agricole, sylvicole, industrielle et minière et des pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de **loisirs**, et, plus généralement, les changements économiques mondiaux continuent, dans beaucoup de cas, à accélérer la transformation des paysages ;*

*Désirant répondre au souhait du **public de jouir de paysages de qualité** et de jouer un rôle actif dans leur transformation ;*

*Persuadés que le paysage constitue un élément essentiel du **bien-être individuel et social**, et que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ; »*

La Conférence est invitée à :

- prendre connaissance du rapport réalisé dans le cadre du Programme de travail du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage et en particulier de ses conclusions, et à décider des suites qu'il conviendra de lui donner.

Paysage et économie,

une approche de la Convention européenne du paysage

Joaquín ROMANO

Expert Consultant du Conseil de l'Europe

Professeur titulaire à l'Université de Valladolid, Faculté des Sciences économiques, Espagne

Sommaire

Présentation

1. La dimension économique du paysage : les traits d'union
2. Paysage et économie du bien-être : le paysage peut-il renouveler l'économie du bien-être ?
3. Paysage et emploi : au-delà du marché du travail
4. Paysage et économie publique : une vision holistique

Présentation

Le paysage et l'économie constituent des représentations sociales qui ont fait l'objet de nombreuses études. Chacune d'entre elles suit ses propres théories, mais elles sont dans la pratique fort semblables dans la mesure où, s'il est facile d'appréhender la réalité des représentations sociales, il n'est pas évident d'en saisir le concept. En vérité, dans la vie quotidienne les deux sont étroitement liés. Métaphoriquement, cela est comparable à la structure de l'eau, conçue de façon à favoriser les interactions qui forment des liens ou des « ponts d'hydrogène »¹, dont l'existence est essentielle pour toutes les formes de vie.

Nous examinerons les liens qui existent entre le paysage, tel que conçu par la Convention européenne du paysage, et les principaux objectifs de l'économie : bien-être social, création d'emplois, biens publics et intervention publique afin de se rapprocher des préoccupations réelles des sociétés européennes et d'avancer dans la connaissance des risques entraînés par la déconnexion entre économie et paysage, ainsi que par les opportunités générées par leur union.

¹ Selon Gould, S.E. (2011) : « L'eau est partout sur notre planète. Dans l'air, dans notre corps, dans notre alimentation et dans notre souffle. Sans elle, la vie comme nous la connaissons ne serait pas possible. L'eau est vitale pour la survie de tous les êtres vivants, mais comme une molécule, il a un comportement assez étrange. Les molécules d'eau se collent les unes aux autres, formant la 'peau' sur les étangs et les gouttelettes. La forme solide flotte à la forme liquide. L'eau à température ambiante est un liquide, alors que la plupart des molécules étroitement liés à celui-ci sont des gaz. Pourquoi l'eau a donc de nombreuses propriétés étranges et merveilleuses ? Qu'y a-t-il sur ce lieu minuscule et inoffensif de molécule qui le rend si important pour la vie ? Pour répondre, il faut regarder la structure réelle de la molécule, en explorant un monde beaucoup, beaucoup plus petit que d'habitude avec la microbiologie. Les propriétés de l'eau sont déterminées par les forces qui le maintiennent ensemble ». Le pont ou liaison hydrogène est un cas très particulier des forces dipolaires. Un « pont hydrogène » représente la force d'attraction entre l'hydrogène attaché à un atome électronégatif d'une molécule et un atome électronégatif d'une molécule différente. Habituellement l'atome électronégatif est l'oxygène, le nitrogène ou la fluorine, qui a une charge négative partielle. L'hydrogène a ensuite une charge positive partielle.

Dans un premier temps on considèrera les différentes approches et méthodologies qui peuvent être appliquées dans l'analyse de la dimension économique du paysage, car de celles-ci dépend la force des liens que nous pouvons reconnaître entre économie et paysage. Ces forces déterminent et sont déterminées par la capacité d'articuler la participation publique, qui se révèle être le facteur commun essentiel dans les processus ou dynamiques d'économie et de paysage.

Dans un second temps nous aborderons un thème que l'économie a érigé comme un thème central de son propre développement : le bien-être social. Celui-ci est susceptible de maintenir un lien direct avec le paysage, tel que le démontre amplement la Convention. Les apports du paysage au bien-être social, tant en théorie qu'en pratique, offrent à l'économie la possibilité d'une rénovation fondée sur les aspects subjectifs du bien-être révélés par le paysage.

Dans une troisième partie, nous nous intéresserons à l'un des principaux piliers du bien-être social, reflété à la fois dans les politiques économiques, les préoccupations sociales et les travaux académiques : l'emploi. La perspective du paysage permet de dépasser la vision du travail réduite à sa dimension pécuniaire en permettant de considérer l'emploi comme un ensemble plus ample d'activités humaines qui se lient à la propre gestion et dynamique du paysage. Considérer le rôle de l'emploi au-delà du marché du travail permet de souligner son importance comme forme de participation publique et de construction sociale par excellence.

Enfin, dans une quatrième partie, nous introduirons l'étude des connections existantes entre économie et paysage en cherchant à situer économiquement le paysage dans le débat sur la sphère publique et la sphère privée de l'économie. En relâchant l'objectif de sélection entre l'une ou l'autre de ces sphères, le paysage nous permet de découvrir sa double dimension publique et privée, ce qui en fait un facteur essentiel pour lier et harmoniser ces deux dimensions.

Chaque partie présente une importance dans l'ensemble de la réflexion sur les forces d'attraction du paysage sur l'économie, ceci afin d'établir des ponts et des liens essentiels à la vie en commun et à la démocratie. Il convient aussi de traiter du rôle essentiel de la concurrence notamment, principalement via les marchés. Parce que les moyens ne peuvent pas être les fins, parce que l'exclusion ne peut pas être la base du bien-être social, parce qu'une autre économie est possible pour un monde meilleur et puisque les Européens ont la responsabilité historique de conduire ce changement, nous devons reconnaître dans le paysage cette opportunité vitale.

1. La dimension économique du paysage : les traits d'union

Le paysage et l'économie deviennent de plus en plus importants et ont des liens étroits dans le processus complexe de construction culturelle qui détermine et est simultanément déterminé par les comportements humains. Comprendre la complexité de ces processus est le point de départ de l'analyse de la dimension économique du paysage².

La connaissance de la relation entre économie et paysage est déterminée par la façon dont nous interprétons l'approche de la complexité, à savoir la méthodologie que nous choisissons d'adopter. Nous différencions, aux extrêmes, des courants qui abordent la complexité avec l'intention de la résoudre à travers la simplification du système culturel, la décomposition, la fragmentation et la dispersion de ses parties, en réalisant une étude spécialisée et indépendante de chacune de ses parties, désigné comme l'approche disciplinaire, proche du courant interdisciplinaire, qui regroupe un ensemble de travaux de plusieurs disciplines. L'objectif de cette approche est une connaissance objective et profonde de chaque aspect de la réalité. A l'autre extrême, d'autres courants³ cherchent à appréhender cette complexité à travers la « fusion entre l'unité et la multiplicité »⁴, désignée comme l'approche transdisciplinaire, qui accepte et s'appuie sur cette complexité. L'objectif de cette approche est une connaissance significative.

La connaissance significative n'est pas guidée par les faits mais par les scénarios ; elle est à la fois relationnelle et émotionnelle. Elle cherche à appréhender une réalité unique et à la fois multiple. Cela signifie qu'en matière d'économie et de paysage chaque décision est basée sur une relation, une interconnexion avec une multitude de questions que chaque décision peut produire dans les aspects globaux et locaux, en donnant du sens et de la logique aux processus, via la tradition, les connaissances acquises, l'expérience, les situations réelles ou quotidiennes, la créativité et le dialogue social.

Cette distinction méthodologique est cruciale. D'abord pour affronter la divergence de résultats qui peut apparaître lors de l'analyse économique du paysage, mais surtout pour les possibilités qu'elle offre de favoriser la participation du public⁵, grâce au niveau de débat qu'elle suscite. Des processus de connaissance collective sont ainsi établis, limités dans certains cas par la disciplinarité et au contraire ouverts par la transdisciplinarité, à l'appréhension des problèmes réels.

En appliquant une approche disciplinaire, l'analyse de la dimension économique du paysage donnera un résultat très différent de celui obtenu si nous analysons de façon disciplinaire la dimension *paysagiste* de l'économie, car les théories orthodoxes des sciences économiques d'une part, et les théories académiques du paysage d'autre part, diffèrent de façon substantielle dans leurs objets et

² La complexité suppose de comprendre que la réalité est dynamique, modelée dans l'espace et le temps par une infinité d'éléments, d'espèces naturelles, de personnes, d'organisations, de cultures, de technologies..., qui continuellement entrent en relation, cohabitent, créent des liens entre eux et se matérialisent à travers le paysage et l'économie, entre autres.

³ Ces courants se développent à la fois dans le domaine public des organisations sociales ou collectives, ainsi que dans le privé avec les organisations empresariales, dans lesquelles leur « efficacité à convertir la connaissance intangible en valeur empresariale tangible, en créant une organisation basée sur les processus, les équipes et les communautés » (Nonaka, I. 1995).

⁴ Expression d'Edgard Morin (1990), qui en opposition au mode de pensée traditionnel qui divise le champ des connaissances en disciplines classifiées, formule l'idée d'une pensée complexe comme mode de relation. Il s'oppose par conséquent à l'isolement des objets, il les replace dans leur contexte et, lorsque possible, les réinsère dans la globalité à laquelle ils appartiennent.

⁵ La participation publique a été définie par Rowe, G. and Frewer, L. (2004) « *comme une pratique de consultation et d'inclusion des membres du public dans la définition d'un agenda, dans les prises de décisions, et la mise en place de politiques par les organisations ou les institutions responsables du développement de politiques en général* ».

méthodologies de recherche. La spécialisation produit, entre autres conséquences, la difficulté de conduire le débat au-delà des spécialités. Ce réductionnisme représente une sérieuse limitation à la connaissance de la réalité et de ses enjeux, malgré les résultats académiques notables dans chacune de ces disciplines. Certains auteurs ont identifié ce syndrome social à de la tour de Babel, où les conflits⁶ produisent des effets importants, pour la compréhension des processus de construction du paysage.

Adopter le point de vue alternatif transdisciplinaire facilite ce rapprochement simultané entre le paysage et l'économie, ce qui suppose une reconnaissance de la complexité, sans que cela n'implique la possibilité ni l'intention de la résoudre. Cela introduit l'analyse holistique, laquelle insiste sur l'importance de considérer le tout dans sa globalité, dans lequel économie et paysage contribuent en créant les synergies de leur interdépendance. L'introduction en économie de l'approche paysagère cherche la synthèse qui rend possible l'échange et le respect des idées, des croyances, ou des façons d'être différentes, individuelles ou collectives, et s'oppose à toute analyse réductrice de la réalité, qui limite le champ d'étude en se concentrant sur la partie matérielle de celle-ci, ce qui conduit à l'endoctrinement et à la pensée unique⁷.

La Convention européenne du paysage reconnaît l'adoption d'une approche transdisciplinaire, qui se vérifie à travers la définition qu'elle donne du paysage : « *Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Cette approche est également sous-jacente à la notion de gestion de paysages énoncée par la Convention, qui « *comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales* ».

La Convention met en pratique la reconnaissance transdisciplinaire de la notion de paysage telle que précisée dans la recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres, sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : « *Le concept de paysage tel qu'énoncé par la Convention est différent de celui qui peut être formulé dans certains documents qui assimilent le paysage à un 'bien' (conception patrimoniale du paysage) et le qualifient (paysage 'culturel', 'naturel', etc.) en le considérant comme une partie de l'espace physique. Ce nouveau concept exprime au contraire la volonté d'affronter de façon globale et frontale le thème de la qualité des lieux où vivent les populations, reconnue comme condition essentielle pour le bien-être (compris aux sens physique, physiologique, psychologique et intellectuel) individuel et social, pour un développement durable et comme ressource favorisant les activités économiques* ».

La Convention telle que conçue et développée offre non seulement le but, mais aussi l'opportunité de créer une communauté d'intérêts qui donne une vision commune à la gestion de cette réalité que nous partageons en tant que citoyens européens, qui est à la fois économique, sociale et écologique, unique et diverse dans le temps et l'espace, ce qui façonne toutes ces nécessités, désirs, perceptions qui contribuent à construire collectivement, entre tous les Européens, un « monde meilleur ».

⁶ Selon Popper (1963) : « *Les problèmes peuvent traverser les limites de tout objet d'étude ou discipline... Nous étudions des problèmes, pas des disciplines* ». Becher (1991), avertissait à ce propos que se constituent de vraies « tribus académiques disciplinaires », plus préoccupées à étudier des thèmes que des problèmes.

⁷ Le concept de pensée unique, décrit pour la première fois par le philosophe allemand Arthur Schopenhauer en 1819 comme une pensée qui « se suffit à elle-même, sans faire référence à d'autres composants d'un système de pensée », a été questionné par différents auteurs. Edgar Morin, critique reconnu de la pensée unique, dit : « *'La pensée unique' fut appelée telle par ses adversaires, parce qu'elle se prétend détentrice de la vérité, voire, de la réalité. On est alors devant cette illusion du réalisme, qui prétend connaître le réel, voire, le contrôler. Bien entendu, il s'agit d'une réalité faite par leur rationalisation à la mesure de leurs concepts réducteurs. Alors qu'en fait la réalité n'est pas rationalisable, elle est énorme, invisible et mystérieuse. C'est pourquoi, la prétention de 'la pensée unique' à l'adaptation, forcée qui plus est, aux réalités actuelles est quelque chose de très peu réaliste, devant tous les processus de transformation en cours. Si 'la pensée unique' prenait conscience du fait qu'elle est elle-même soumise à ces processus de transformation du monde actuel, elle ne serait plus 'unique', mais multidimensionnelle. Elle serait une pensée complexe* ». Vallejo-Gomez, N. (2008, pp.249-262).

Les objectifs qui répondent à ce désir universel, se révèlent être des défis de taille, malgré les avancées indiscutables de la société européenne lors du dernier demi-siècle. Les changements dans les modes de vie des européens ont entraîné de nouveaux risques croissants, ainsi que des menaces sociales, écologiques et économiques, atteignant des niveaux jamais rencontrés dans l'histoire. Nous avons actuellement en Europe une vie confortable, mais jusqu'à quand ?

Tous les pays européens ont reconnu ces risques, et leur matérialisation croissante en dommages environnementaux et culturels, qui se révèlent parfois irréversibles. Ils reconnaissent également la nécessité d'un changement de politique vers le développement durable, et ont développé à cet égard différentes stratégies nationales et collectives⁸.

Ces politiques et stratégies de développement durable offrent des résultats très importants, surtout dans l'intégration d'interventions publiques. Mais beaucoup d'entre elles sont limitées par les résistances de différents groupes d'intérêt, surtout économiques, parmi lesquels beaucoup exercent un pouvoir au niveau global, mais toujours avec des perspectives de court terme. Ceci rend difficile le développement d'un cadre institutionnel permettant de réaliser un diagnostic et traitement adéquats des problèmes, ce qui a pour effet de remettre chaque fois plus en question le niveau de qualité de vie et la soutenabilité de la croissance à moyen et long terme⁹.

Les groupes de pouvoir économique et les changements sociaux qu'ils impulsent contribuent à augmenter la défiance des citoyens européens vis-à-vis de la politique, des partis ainsi que des politiciens, bien que les citoyens appuient majoritairement les institutions et les valeurs démocratiques. Le paysage reflète ce conflit entre ce qui est et ce qui devrait être, qui éloigne les représentants de ceux qu'ils représentent, et menace certaines des constructions sociales les plus remarquables du siècle passé, sans que les sciences sociales n'offrent de réponse effective.

La notion transdisciplinaire du paysage qu'offre la Convention représente un pont qui unit les disciplines, en particulier avec celles qui, comme l'économie, jouent un rôle clé dans les processus tant de développement que de dégradation sociale et écologique. Un pont qui d'une part facilite la communication et l'établissement de liens capables de redécouvrir des relations, encourage le partage de connaissances, développe les réseaux sociaux, essentiels pour le renforcement de la démocratie.

Un pont qui, d'autre part, permet de faire face aux divergences entre les experts du paysage et ceux de l'économie qui ont contribué à un développement disciplinaire extraordinaire mais aussi à une dangereuse autonomie scientifique de ces champs de connaissance dans la culture européenne, « propre au monde occidental de ces deux derniers siècles », mais dont les théories, lorsqu'elles ont eu l'occasion d'être mise en pratique, ont souvent empiré les situations, à cause de ce manque de vision intégrée de la réalité.

La société européenne, qui historiquement a dirigé le progrès culturel et académique mondial dans un sens possibiliste, c'est-à-dire en explorant et profitant des meilleures possibilités et ressources disponibles afin d'atteindre des résultats collectifs, s'est peut-être convertie, au début du XXI^e siècle au déterminisme économique, dans lequel les actions de l'homme, sa façon de penser et tout ce qui se produit dans son environnement, sont déterminés de façon permanente par une cause et une

⁸ L'Union européenne envisage, dans sa stratégie de développement durable, les sept défis fondamentaux suivants :

Le changement climatique et les énergies propres ; les transports et la mobilité durables ; une consommation et une production durables ; la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ; la santé publique ; la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale ; et la lutte contre la pauvreté dans le monde.

⁹ Elle apparaît ainsi dans le Rapport final d'évaluation du IV^e Programme pour l'environnement de la Commission européenne.

conséquence économique, supposée optimale, qui affecteront nécessairement les possibilités sociales dans le futur.

La Convention européenne du paysage, en préambule, souligne la relation existante entre le paysage et l'activité économique, ainsi que le bien-être social. Ce dernier est amplement admis comme idée générale, mais dans la pratique, les autorités et les agents économiques montrent un manque de connaissance et de préoccupation de son application¹⁰. Par ailleurs, la Convention appelle à « *intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelles, environnementales, agricoles, sociales et économiques, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage* ».

La clé pour rendre effective cette intégration du paysage dans les politiques réside dans le développement de cette approche transdisciplinaire que propose la Convention, en établissant le cadre qui permet de se connecter à la réalité, en facilitant une analyse participative de ses problèmes et opportunités, et en reconnaissant le droit aux citoyens d'intervenir. Ce droit est fondamental pour le développement d'alternatives et de processus de prise de décision capables de reconnaître et d'affronter l'autre grand conflit associé à ces processus, qui oppose l'intérêt individuel à l'intérêt collectif dans la compréhension de la notion de richesse, telle qu'elle se dégage de la signification économique¹¹.

La réflexion économique de la Convention offre à la propre économie l'opportunité de surmonter le déterminisme avec lequel se développe la théorie économique orthodoxe, liée à l'analyse des motifs individuels, réduits aux principes, causes ou forces qui opèrent sur les marchés, lesquelles sont isolées de l'environnement naturel ou physique, ainsi que de complexes et délicats processus de construction sociale. Dans le paysage, la science économique trouve la possibilité de se relier et de s'enrichir de la rencontre avec d'autres sciences, mais fondamentalement d'aller au-delà de la discipline et des débats théoriques pour servir en pratique les objectifs de développement durable et de bien-être social, ainsi qu'à la configuration d'un cadre institutionnel fondé sur des valeurs fortes partagées, dans lesquelles la démocratie est effective.

¹⁰ Les politiques économiques nationales, ou de l'Union européenne, continuent à se concentrer sur l'objectif de croissance économique. On pourrait même ajouter à n'importe quel prix, lorsque l'on observe dans la situation actuelle d'instabilité et de crise économique européenne, la perte d'intérêt pour les questions de soutenabilité du développement, qui diffère de la croissance, alors que sans soutenabilité du développement, toute sortie de crise peut être mise en doute.

¹¹ Dans la notion émergente d'économie introduite par Aristote (384-322 av. J.C.), dans la *Politique* (Livre I.) et dans *Ethique à Nicomaque* (Livre V), lorsqu'il s'intéresse aux thèmes liés à la richesse, à l'argent ou au commerce, deux parties sont distinguées dans la chrématistique : « *Le commerce destiné à satisfaire les nécessités naturelles de la maison et le commerce destiné à obtenir de l'argent* ». A propos de cette seconde partie il offre une évaluation essentielle de la richesse : « *La richesse est bonne et désirable. Cependant, la richesse obtenue de l'intérêt et de l'usure ne l'est pas. En effet l'argent est né pour faciliter l'échange et non pour obtenir plus d'argent. De tous les commerces, ce dernier est le plus antinaturel. Comme ce qui advint à Midas, convertir en or tout ce qui se touche empêche la nécessité naturelle d'alimentation des êtres vivants* ».

Bien que depuis les apports d'Aristote beaucoup d'encre a coulé pour expliquer le contenu et les méthodologies de l'économie, jusqu'à l'élever au rang de catégorie scientifique avec une sphère autonome, cette distinction originelle de l'économie et des affaires est devenue en un sens l'un des axes de gravitation autour duquel les notions économiques se confrontent, tel le souligne Naredo (1987), et fait le lien avec la différenciation entre économie « formelle » et « substantielle », empruntée à la typologie de rationalité décrite par Weber (1922), qui reconnaît le dualisme entre une économie privée maximisant les bénéfices individuels et une économie collective, publique ou sociale.

2. Paysage et économie du bien-être : le paysage peut-il renouveler l'économie du bien-être ?

Le terme de bien-être est communément employé dans divers contextes et, d'une certaine façon, s'est alimenté de cela pour acquérir une infinité de significations qui dépassent le simple fait de se sentir bien. Le bien-être comprend des dimensions physiques et psychiques, tant subjectives qu'objectives, qui incluent des aspects émotionnels, des perceptions à la fois personnelles et collectives. Ce qui explique le succès de sa diffusion est que cette notion donne un sens à la vie, une raison, une orientation fondamentale. Être ou ne pas être est seulement la partie nécessaire de la question mais paraît insuffisante, les êtres humains aspirant à profiter d'une qualité de vie digne¹².

Dans le champ de l'économie, en général dédié à l'administration des ressources pour satisfaire les besoins humains, le bien-être a une telle importance qu'il caractérise l'un des courants les plus développés en économie : l'économie du bien-être, qui dépasse l'économie et s'étend aux domaines de l'organisation sociale, politique, ainsi qu'aux processus écologiques, et dont la perception nécessite le paysage, qui aide à la compréhension de cette transcendance, de ce dépassement.

L'économie du bien-être a connu une évolution essentiellement disciplinaire, conduite dans le but de démontrer l'objectivité de ses propositions, si bien que la propre nature subjective du terme a signifié sa partialité, ses limites et échecs. L'histoire du bien-être s'est écrite en grande partie à travers ce pessimisme et ces échecs¹³ liés au désintérêt ou à la volonté d'ignorer et aux jugements de valeur. C'est-à-dire à toute une série de facteurs, contextes et aspects subjectifs, très présents dans le paysage, et qui dans la pratique se sont montrés être économiquement bien plus pertinents que ce que certains économistes des plus renommés ont développé dans leurs modèles et théories.

A l'origine, les pionniers de la discipline économique classique des XVIII^e et XIX^e siècles, ont confondu le bien-être avec la richesse, identifiant l'égoïsme humain comme le moteur du bien-être économique de la société, offrant ainsi une vision agrégée du bien-être sans référence au paysage.

Plus tard, le courant marginaliste a apporté une conception différente du bien-être social en l'identifiant avec la répartition efficiente des ressources via le libre marché¹⁴. Dans ce courant néoclassique, le paysage n'est pas identifié comme une ressource liée à un marché spécifique ou bien, lorsqu'il est mentionné, il est associé à l'une des défaillances de marché¹⁵. Toute une littérature s'est d'ailleurs développée sur ces dernières, qui traite des conditions de l'intervention publique pour remédier à ces défaillances, et qui porte essentiellement sur l'objectif d'efficacité et, dans une moindre mesure, d'équité.

Ces courants néolibéraux, ont été remis en question par le keynésianisme étant donné les limitations qu'elle pose à l'intervention publique dans les périodes de crise. John Maynard Keynes, dans sa

¹² La dignité, dérivé de l'adjectif latin *digno*, qui signifie « méritant », « estimé », fait référence à la valeur inhérente de l'être humain en tant qu'être rationnel, doté de liberté et de pouvoir de création, car les personnes peuvent modeler et améliorer leurs vies grâce à leurs décisions et l'exercice de leur liberté.

¹³ Souligné par Baujard (2011), pour qui : « selon une thèse déjà ancienne, des auteurs rivalisent de pessimisme à l'égard du sort de l'économie du bien-être ».

¹⁴ Pour des auteurs comme Bentham, Menguer, Walras, Jevons, ou Marshall, entre autres, l'économie est conçue « comme une sphère pleinement séparée et avec ses propres lois ». Ses postulats introduisent une rupture avec la tradition de valeur-travail, et ils associent dans leurs analyses la valeur des choses aux relations de l'homme avec ces biens, déplaçant le noyau de l'économie vers des répartitions individuelles qui suivent des critères utilitaristes, et obéissent à la loi marginaliste selon laquelle « chaque unité supplémentaire a graduellement moins de valeur ».

¹⁵ Selon Price, C (2012) : « Pour les économistes, l'essence du paysage comme un 'problème économique' est l'absence de marchés conventionnels ».

célèbre « Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie », l'a exprimé en ces termes : « *L'élargissement des fonctions de l'Etat, nécessaire à l'ajustement réciproque de la propension à consommer et de l'incitation à investir, semblerait à un publiciste du XIX^e siècle ou à un financier américain d'aujourd'hui une horrible infraction aux principes individualistes. Cet élargissement nous apparaît au contraire et comme le seul moyen d'éviter une complète destruction des institutions économiques actuelles et comme la condition d'un heureux exercice de l'initiative individuelle [...]. Les régimes autoritaires contemporains paraissent résoudre le problème du chômage aux dépens de la liberté et du rendement individuels. Il est certain que le monde ne supportera plus très longtemps l'état de chômage qui, en dehors de courts intervalles d'emballage, est une conséquence, et à notre avis une conséquence inévitable, de l'individualisme tel qu'il apparaît dans le régime capitaliste moderne. Mais une analyse correcte du problème permet de remédier au mal sans sacrifier la liberté ni le rendement* ».

Le remède à la maladie du libéralisme proposée par Keynes est connue comme l'état providence (littéralement l'état du bien-être), qui justifie l'intervention publique afin d'étendre à l'ensemble des citoyens la sécurité d'un accès à certains biens et services essentiels et l'institutionnalisation des droits sociaux en garantissant une série de services liés à l'emploi. L'état providence a réussi à réduire les conflits sociaux en convertissant l'Etat en arbitre et est reconnu comme l'une des principales avancées du XX^e siècle.

Cependant, l'état providence ouvre un autre débat chez les auteurs : pour certains, il représente une alternative au néolibéralisme, en concédant à l'Etat un rôle primordial dans l'économie comme garant d'une sécurité sociale face aux risques reconnus des marchés ; pour d'autres, qui dépassent l'opposition entre keynésiens et marginalistes dans la définition du rôle du secteur public dans l'économie, il s'agit simplement d'un changement qui permet la pérennité de l'économie du bien-être face aux échecs sociaux et écologiques.

En reconnaissant la prédominance que l'économie du bien-être a dans les politiques publiques, qui ont alterné entre les tendances keynésiennes et néolibérales¹⁶, une réflexion profonde doit être menée afin de promouvoir son renouveau. Celle-ci peut effectivement servir à ce que des décisions fondées sur une projection sociale effective et substantielle soit capable de reconnaître d'autres formes basiques d'intégration de l'activité économique différentes de celle de l'échange ou du marché, telle que la réciprocité, la redistribution ou l'autoproduction ; celles-ci ont toutes été déterminantes dans la formation des paysages, et sans elles, l'interprétation du paysage est vidée du contenu.

Si on analyse la contribution du paysage au bien-être social en suivant les méthodologies orthodoxes, ce qui équivaut à interpréter le paysage comme un bien dont la gestion du marché qui y est associée répond aux objectifs d'efficacité et d'équité, de nombreuses questions apparaissent qui mettent en évidence non tant les imperfections de ce marché, sinon les limites de cette interprétation dans la gestion des paysages pour les reconnaître comme partie intégrante du bien-être :

- Comment définir les droits de propriété du paysage ?
- Quels mécanismes d'exclusion peuvent être employés pour décider qui peut ou non profiter du paysage ?
- Sous quelles conditions les préférences du consommateur de paysage peuvent-elles être révélées ?
- Qui reconnaît-on comme producteur du paysage ?
- La consommation du paysage affecte-t-elle sa préservation ?
- Quel niveau d'information est donné par le marché ?

¹⁶ Selon le prix Nobel Krugman : « *Il est important de comprendre que Keynes a fait bien plus que d'énoncer des affirmations audacieuses. 'La théorie générale' est une œuvre de grande profondeur d'analyses, analyse qui convainquit les meilleurs jeunes économistes de l'époque. Cependant, au cours du siècle, l'histoire de l'économie correspond en grande partie à l'histoire du retrait progressif du keynésianisme et du retour au néoclassicisme* ».

- Est-ce que l'on promeut un comportement humain adapté écologiquement, garant de la conservation des processus naturels qui soutiennent la vie de toutes les espèces ?
- Sommes-nous capables d'apprécier le bien-être social dans nos paysages ?

Et ainsi de suite, une longue liste de questions, qui ne sont pas étrangères à l'économie et à son évolution.

Face au manque de réponses satisfaisantes à ces questions par l'économie du bien-être, du moins d'un point de vue éthique moral et écologique, d'autres notions liées au bien-être sont proposées telle que la qualité de vie, qui dans tous ses domaines¹⁷ ajoute à l'analyse des informations subjectives, telles que les perceptions soumises par l'individu quant à sa propre vie qui sont influencées et influencent les relations et les liens sociaux.

Quand nos aspirations doivent conduire à préserver le paysage, nous considérons qu'il nous appartient et nous devons comprendre que nous percevons le bien-être et la qualité de la vie de manière très différente de ce que l'économie du bien-être le propose. Cela parce que ce qui vient d'être mentionné se fonde sur la croyance de ce que notre bien-être en qualité de vie fait défaut, ce qui advient si nous nous considérons en tant qu'individus, et conduit à procéder à une recherche individuelle afin de trouver ce qui nous manque. Par ailleurs, selon l'économie du paysage, nous apprécions toutes les caractéristiques de notre identité collective, qui nous donne conscience de ce que nous avons et de la manière dont nous faisons partie de notre environnement et de notre culture, et cela nous encourage à coopérer afin de la conserver.

La qualité de vie, pour qu'elle puisse réellement améliorer l'interprétation du bien-être social, doit être comprise comme un concept indissociable de celui d'« objectif de qualité paysagère » contenu dans la Convention qui « désigne pour un paysage donné, la formulation par les autorités publiques compétentes des aspirations du public en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur environnement ». Parmi les aspirations du public on distingue la préservation du patrimoine culturel, matériel et immatériel identitaire des communautés, le respect des autres cultures et des formes de penser différentes, inhérent à la diversité et à la richesse des paysages, et le soin holistique de la nature.

Dans ce champ d'analyse, le paysage montre sa pertinence économique. Il émerge comme un élément clé du renouvellement des théories économiques au service de cet objectif de bien-être social, étant donné qu'il facilite la compréhension du bien-être à une échelle spatiale et temporelle multiple. Il permet de récupérer la valeur des économies locales vernaculaires en tant que partie essentielle de la culture, face aux tendances qui conduisent à sa dissolution dans ce contexte des « mégamarchés ». Dans les marchés globaux, le rôle des citoyens y est réduit à celui de producteur et de consommateur et ceux-ci perdent leur sens de la responsabilité dans les impacts et les externalités négatives dont ils sont la cause en étendant un comportement inefficent et inégal, inhibiteur du bien-être social y compris dans sa dimension la plus économiciste : pour qu'un seul gagne, de nombreuses personnes doivent perdre.

Le paysage nous aide à produire et consommer des valeurs immatérielles, développant l'économie des personnes, en tant que citoyens garants du bien-être social, face à l'économie dominante des objets, qui nous condamne à l'insatisfaction.

¹⁷ Selon Cummins (1998) : « La qualité de vie est objective et subjective et chaque dimension procède de l'agrégation des domaines suivants : le bien-être matériel, la santé, la productivité, l'intimité, la communauté et le bien-être émotionnel. Les domaines objectifs comprennent les mesures objectives du bien-être. Les domaines subjectifs comportent la satisfaction pondérée par l'importance de l'individu ».

Il est également essentiel que l'économie intègre dans ses méthodologies et ses applications pratiques des évaluations qualitatives, nombreuses dans le domaine du paysage, qui offre une connaissance significative de la réalité et sont plus adaptées pour mesurer le bien-être social et la qualité de vie, ainsi que pour faciliter les échanges d'expériences et de méthodologies. En les incorporant, on doit assumer sans complexe ces difficultés méthodologiques liées à la subjectivité qu'elles introduisent. Les tentatives d'élimination de cette complexité conduisent généralement à un classement cardinal des préférences individuelles, qui résulte de jugements de valeur traduits en utilité, lesquels sont très difficiles à mesurer puisque la satisfaction que produit la consommation d'un bien dépend de multiples facteurs personnels et collectifs pour lesquels la supposée rigueur conduit à une perte de réalisme et de confiance dans les résultats¹⁸.

Il y a une infinité d'exemples qui montrent jusqu'où peut aller l'objectivité. Ainsi, il nous est possible de reconnaître objectivement que le village de Ushguli, situé dans le Caucase à 2200 m, est le village habité le plus haut d'Europe, mais comparer le niveau de bien-être et de qualité de vie de ses habitants semble non seulement risqué mais imprudent puisque cela suppose d'appliquer des jugements de valeurs identiques à des cultures très diverses. Et même, à l'intérieur d'une seule culture, des aspects de genre, de générations, et bien d'autres caractéristiques peuvent conduire à des valorisations très différentes qui ne peuvent pas être agrégées en vue d'obtenir un résultat unique. Et des politiques qui se basent sur un jugement unique comportent des risques tels que celui d'exclusion.

Quand on compare les indices de richesse, qui reflètent les niveaux de profits avec des indicateurs de qualité de vie qui reflètent mieux les niveaux d'utilité dans les régions européennes, on remarque l'hétérogénéité de ces objectifs. Selon les données Eurostat, Inner London est la région la plus riche de l'Union européenne, en termes de revenu par habitant, avec des revenus plus de trois fois supérieurs à la moyenne et qui, de plus, a des indices d'urbanisation très élevés. Cependant cette suprématie ne se reflète pas dans la qualité de vie et les habitants de cette région font de plus en plus de demandes telles que l'appui à la création de nouveaux espaces cultivables ou de potagers urbains¹⁹, afin de retrouver des activités traditionnelles qui fournissent des aliments de qualité et de restaurer des terrains dégradés par la pression urbaine, afin de préserver et percevoir l'évocation rurale de ces lieux²⁰.

Fondés sur une forme économique d'autoproduction, ces potagers ne produisent pas de bénéfice mercantile et l'économie conventionnelle n'est dès lors pas capable de leur reconnaître une utilité concrète, c'est-à-dire une contribution au bien-être social. Et lorsqu'elle le fait par des méthodes indirectes, cela peut conduire à des résultats absurdes tels que par exemple l'estimation de l'utilité que procure l'autoconsommation d'un légume cultivé dans un sol urbain cher est très supérieure à l'utilité qui aurait été obtenue si ce légume avait été cultivé dans un sol agricole de prix faible.

Selon une dimension paysagère, l'économie elle aussi rencontre des possibilités pour reconnaître une utilité individuelle et collective de ces activités réalisées sans but lucratif mais qui pourtant offrent des bénéfices externes reconnus. Cela se voit dans le cas de Inner London, où le remplacement des sols

¹⁸ Dans une première tentative de mesure de la qualité de vie, l'OCDE considéra nécessaire d'introduire des indicateurs de perceptions, qui furent alors introduits dans ses travaux de 1973, mais qui ont été retirés postérieurement étant donné les difficultés méthodologiques qu'ils impliquent. Dans le rapport de 1976 il est mis en évidence qu'aucune forme satisfaisante d'indicateurs subjectifs n'a été trouvée, puis dans le rapport de 1982 on observe la suppression des préoccupations subjectives, ce qui permet un classement cardinal de la qualité de vie par pays, mais est cependant loin d'améliorer la crédibilité et la résolution des débats, et parfois même les enflamme.

¹⁹ Parmi les activités promues se dénote la campagne de Londres 2012, Capital Growth, dont l'objectif est la création de 2012 nouveaux potagers urbains à Londres en 2012, dans des terrains publics et privés.

²⁰ Au Royaume-Uni ce sentiment a connu de célèbres défenseurs, tels que la célèbre illustratrice Béatrix Potter, qui donna vie à des personnages tels que Pierre lapin, Noisette l'écureuil ou Sophie Canétan. Potter, à la fin du XIX^e siècle, la nécessité de défendre la tradition rurale, dans la zone de Lake District, face à la montée de la spéculation de touristes de la jet set victorienne, qui souhaitait convertir des granges en bungalows, détruisant le paysage et le tissu social de la zone.

urbains dégradés par des potagers traditionnels produit une utilité sociale y compris dans sa propre contemplation, que le producteur de cette transformation aime à partager avec quiconque apprécie de l'admirer, unissant ainsi les utilités sans que cela conduise à un bénéfice matériel, caractéristique d'un système de réciprocité.

L'importance que le secteur de l'économie sociale²¹ a acquise ces dernières années en Europe en commençant à être formellement pris en considération, constitue un exemple de la réelle reconnaissance du système économique de réciprocité, même si son concept et son champ d'action sont encore quelque peu imprécis. En Europe le pourcentage de la population adulte travaillant comme volontaire dans ce secteur n'a cessé de croître, et l'analyse comparative des pays de l'Union européenne permet d'observer la corrélation qui existe entre ce pourcentage, le niveau de développement du pays, sa capacité de résistance à la crise et sa préoccupation pour le paysage dans ses multiples manifestations.

Les Pays-Bas en sont un bon exemple, où le pourcentage de volontaires est le plus élevé (57 %). Ce pays fondé sur un modèle de consensus économique et social, le modèle polder, allie une richesse par habitant parmi les plus élevées d'Europe avec une grande homogénéité sociale et un chômage très faible depuis les années 80. Les origines de ce modèle polder sont très liées au territoire singulier néerlandais, qui depuis le Moyen-Age montre une gestion très efficiente des niveaux de l'eau, ce qui permit le développement d'une économie de consensus entre les organismes de gestion de l'eau, les agriculteurs et les groupes écologistes, entre autres, avec des intérêts très différents. Cette compréhension mutuelle, affirmée dans le volontariat, a caractérisé le paysage néerlandais et est devenue indispensable afin d'éviter que les Pays-Bas ne soient à nouveau inondés. La considération de ce pays pour le paysage a impulsé aujourd'hui l'intégration de politiques du territoire et renforcé les coalitions entre agents sociaux ce qui rend possible le succès de ces politiques²².

De nombreuses expériences en Europe montrent la capacité du paysage à intégrer à l'économie du bien-être la contribution des activités non lucratives, parmi lesquelles se trouvent celles qui satisfont les nécessités vitales mais aussi celles qui définissent les liens culturels qui donnent une identité aux communautés. Celles-ci sont le résultat de la coopération et non de la compétition, et montrent la capacité humaine à entretenir des relations économiques basées sur des valeurs autres que l'égoïsme.

Avec le paysage on comprend que le respect des acteurs économiques privés sans but lucratif ne réside pas dans les droits de propriété qui peuvent être ostentatoires, ni dans les niveaux de revenus, mais dans la reconnaissance de leur apport au patrimoine immatériel, et leur contribution au sentiment d'appartenance à un lieu et à une communauté active, localement située dans un espace physique – une partie du territoire – mais également créatrice de cette culture qui s'ouvre à d'autres valeurs manifestées au travers de la perception du paysage.

21 L'économie sociale en Europe est extrêmement importante, en termes tant humains qu'économiques, puisqu'elle fournit un emploi rémunéré à plus de 14,5 millions de personnes, soit quelque 6,5 % de la population active de l'UE-27. Ces chiffres mettent en exergue le fait qu'il s'agit d'une réalité qui ne peut et ne doit pas être ignorée par la société et ses institutions. Le rapport « L'économie sociale dans l'Union européenne » (CIRIEC, 2007), révisé en 2011, reconnaît que : « *La nouvelle économie sociale apparaît donc comme un secteur émergent de plus en plus essentiel pour apporter une réponse adaptée aux nouveaux défis de l'économie et de la société mondiale, lesquels seront à la base de l'intérêt croissant pour le rôle que peut jouer la nouvelle économie sociale dans la société du bien-être* »..

22 Selon Roetemeijer (2005) : « *En premier lieu, il y a des coalitions entre des niveaux de gouvernements variés, par exemple entre les provinces et les municipalités dans des politiques spécifiques à certaines zones. Dans la plupart des cas, le gouvernement national entretient des relations plus directes avec les provinces, et rarement directes avec les municipalités, bien que ce soit différent dans le cas de grandes villes. Les provinces à leur tour forment une toile d'araignée, en relation avec tous les niveaux de gouvernement. Par conséquent la municipalité est plus connectée à la province. De même, les coalitions existent entre le gouvernement et les ONG, ainsi qu'entre le gouvernement, les citoyens et les acteurs du marché* ».

La sensibilisation « *de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation* » que favorise la Convention, constitue le germe de cette culture du bien-être basée sur des valeurs collectives telles que la solidarité, la responsabilité sociale, l'altruisme, la justice sociale, le respect des différences et la diversité sociale, économique et écologique – la biodiversité – en opposant la coopération sociale, écologique et économique à la compétition.

Ces valeurs constituent de plus les fondements de la cohésion sociale²³, définie comme la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à réduire les disparités et éviter la marginalisation. Celle-ci est reconnue par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne – dont l'expérience en matière de définition de politiques et d'indicateurs de cohésion sociale constitue une référence internationale – comme une de leurs priorités. En dépit de ces avancées en termes de cohésion sociale, de nombreux objectifs en la matière demeurent des défis en attente de réalisation.

Les cinq principaux défis que la Task Force sur la cohésion sociale au XXI^e siècle (2007) a identifiés, sont : la mondialisation, les changements démographiques, le développement de la migration et de la diversité culturelle, les changements politiques et les changements économiques et sociaux, ainsi que la reconnaissance du fait que la cohésion sociale et la lutte pour préserver celle-ci. Ces défis sont plus pertinents que jamais dans l'Europe d'aujourd'hui et révèlent que les problèmes de cohésion sociale persistent et même s'aggravent avec la crise économique actuelle.

La Nouvelle stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale approuvés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 2010, justifie une stratégie pour la cohésion sociale au XXI^e siècle : « *La cohésion sociale est un processus dynamique et une condition indispensable à la justice sociale, à la sécurité démocratique et au développement durable. Des sociétés divisées et inégalitaires sont non seulement injustes, mais elles ne peuvent pas garantir la stabilité à long terme* ». Cet argument est renforcé dans le paysage, et devrait être reflété correctement dans les activités économiques.

Ceci a des répercussions importantes dans le monde rural, qui continue ce processus de déstructuration initié par la mécanisation et l'industrialisation de l'agriculture, mais aussi en milieu urbain, où sont plus observables les formes de réorganisation par classes sociales et groupes ethniques, qui contribuent à accentuer les différences sociales et créent d'importants problèmes de coexistence.

Certaines activités comme le tourisme, et en particulier le tourisme rural, ont été remarquables dans leur contribution à la protection des paysages, en contribuant autant au bien-être des visiteurs qui profitent de ces scènes traditionnelles, qu'au développement de nouvelles activités économiques, en favorisant le maintien de certaines activités en danger de disparition, généralement artisanales, et de produits du terroir, créant ainsi de l'emploi tout en maintenant la population.

Cependant ces stratégies économiques basées sur le marché du tourisme incorporent une dimension très réduite du paysage. Il est évident que cette culture rurale a besoin du public et des aides publiques pour se maintenir en vie. Mais sa pérennité ne peut dépendre de ceux qui cherchent l'enchantement éphémère de ces vues de cartes postales parfois confondues avec son paysage. Quelque chose d'aussi important que l'avenir ne peut être laissé au sort d'un tourisme attiré par un enchantement éphémère

²³ La Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe définit les principes suivants: accès équitable aux droits et ressources, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables et dignité/reconnaissance de la personne tel qu'exprimé par les droits de l'homme ; partage des responsabilités ; méthode d'activation (participation et réconciliation) ; et gestion de l'équilibre entre les intérêts, les générations et les domaines d'action. Pour la Task Force de haut niveau sur la cohésion sociale, « *le développement économique et le développement social sont profondément liés et un développement durable dépend de la gestion efficace des deux, surtout ce qui concerne l'équilibre entre les différents groupes de population, les différentes générations et les différents secteurs politiques* ». Conseil de l'Europe (2007).

qui crée un marché incertain puisque cela étendrait cette incertitude à toute cette culture rurale profonde qui représente l'expression du populaire, du patrimoine ancestral légué au travers des siècles, et essence d'un paysage vivant, tant dans les activités quotidiennes que dans la mémoire, les regards, les pensées, l'esprit et les sentiments qui, contenus dans l'âme de chaque paysan, ont fait croître cette identité collective, qui transforme chaque territoire en un point de référence essentiel.

Orienter les activités économiques en expansion comme le tourisme vers le paysage, dans sa dimension transdisciplinaire que suppose la Convention, permet d'intégrer une dimension ethnographique, anthropologique et écologique offerte à l'interprétation du visiteur. Cela permet d'élargir et de transformer en substance le simple fait de présenter le patrimoine « tel quel ». L'interprétation peut être définie comme « l'art de donner du sens à un lieu ou territoire » pour sa reconnaissance, son usage et sa jouissance qui permet sa conservation comme héritage pour les générations futures²⁴. Avec cette approche, le tourisme s'oriente vers l'écotourisme²⁵ dans sa dimension la plus authentique.

Ce potentiel enrichissant du paysage n'est pas réservé au tourisme, mais peut s'étendre à, et s'entendre comme, un ensemble d'activités économiques. De fait, nombre d'entre elles sont très liées au processus de construction sociale du paysage, dans ses aspects physique ou matériel comme dans ses aspects immatériels. Ces activités quotidiennes prennent sens dans la volonté collective de relation qu'ils construisent. Elles préservent leurs valeurs, qui vont de l'échange à l'autoproduction, la redistribution et la réciprocité.

Sans ces valeurs collectives, nous ne pourrions encore maintenir les paysages que de manière formelle, dans la mesure où nous en changerons le contenu parce que nous leur enlèverions leurs significations originales et que nous en introduirions de nouvelles que les populations ne se reconnaîtraient plus. Les traditions seraient remplacées par des « spectacles culturels » qui pourraient être vus dans n'importe

²⁴ Cette approche interprétative se retrouve chez Santamarina Campos, B. (2008).

²⁵ L'écotourisme est une des modalités du tourisme qui s'est illustrée pour son rattachement au paysage. La Société internationale de l'écotourisme (TIES, 1990) définit l'écotourisme comme : « *un voyage responsable dans des environnements naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservés... l'écotourisme a trait à ce qui concerne la préservation, les communautés et les déplacements durables. Ce qui implique que les personnes qui mettent en place et participent aux activités d'écotourisme devraient suivre les principes d'écotourisme suivants : minimiser les impacts négatifs sur la nature et la culture que pourrait endommager une activité touristique ; accroître la sensibilisation et le respect environnemental et culturel ; offrir des expériences positives pour le visiteur et l'hôte ; fournir des avantages financiers directs pour la conservation ; apporter des bénéfices financiers et l'autonomisation des populations locales ; sensibiliser aux politiques, environnement, climat social des pays d'accueil* ». Mais les programmes d'écotourisme les plus développés, comme ceux offerts aux Européens pour voyager vers d'autres continents, devraient entraîner l'interrogation fondamentale suivante : l'impact environnemental d'une activité avec des coûts de transport aussi élevé peut-il réellement être minime ? La gestion du paysage permet de donner la réponse élémentaire et lier l'écotourisme au tourisme de proximité, reconnaissable par la facilité d'accès, avec de faibles voire nuls moyens mécaniques, dans ces lieux proches qui généralement ne possèdent pas de caractéristiques spectaculaires ou monumentales.

Mais les caractéristiques qu'ils possèdent sont essentielles pour reconnaître les capacités naturelles et les aptitudes culturelles et économiques qui doivent guider notre comportement, puisque pour pouvoir préserver ces lieux, il faut d'abord qu'ils soient appréciés par ceux qui habitent dans leurs environs. Le paysage, dans cette dimension, enrichit le visiteur, et réciproquement le visiteur enrichit le paysage. Le bien-être associé à cet enrichissement mutuel est illimité et ne peut être mesuré par l'échange pécuniaire mais par l'échange culturel. Cet échange exige du temps et la répétition nécessaire afin de former des liens avec ces lieux et leur culture, ce qui suppose d'incorporer dans les stratégies économiques non seulement une vision de l'espace, où le bien-être est à la fois local et global, individuel et collectif, mais aussi du temps où le bien-être est valorisé simultanément à court, moyen et long terme, ainsi qu'au présent, passé et futur.

quel endroit du monde. Nous serions alors amenés à considérer que le paysage est seulement un produit du marché, dénaturisé et amené à prendre fin comme tout autre élément marchand.

Avec le paysage, le désir de bien-être est considéré comme une nécessité qui doit transcender le niveau individuel et lucratif, sans devenir le résultat d'un ordre imposé, venant tant des marchés que des autorités. Il naît de la compréhension de ce que les perceptions personnelles et collectives qui définissent les paysages incarnent toutes des valeurs rendant possibles la communication, la cohésion sociale et les relations interpersonnelles ainsi que celles qui existent avec l'environnement naturel, essentielles au développement durable.

3. Paysage et emploi : au-delà du marché du travail

Nous avons montré que la qualité du paysage, dans chacune de ses interprétations, maintient une relation étroite avec le bien-être social. Il est également reconnu universellement que sans emploi pour les individus, le bien-être est impossible et on sait que ce bien-être est fonction de la qualité de l'emploi généré dans une société. Ces deux facteurs déterminants du bien-être, emploi et paysage, entretiennent ainsi des liens indissociables. L'emploi crée les paysages et à leur tour les paysages créent des emplois.

La difficulté à appréhender ces liens est une conséquence de l'excès de spécialisation et atomisation disciplinaire abordée précédemment, loin de nous aider à conserver le paysage et à créer de l'emploi, ces excès rendent difficile pour les sociétés actuelles l'accomplissement de ces deux objectifs. Ce qui était pourtant l'une des capacités culturellement les plus enracinées en Europe, tel qu'on peut le voir dans l'histoire de ses territoires.

Si on s'intéresse au paysage rural de la région française Poitou-Charentes, et plus concrètement au territoire où se situe la ville de Cognac, qui a donné son nom à la célèbre eau de vie, on peut observer la prédominance des champs de vigne²⁶. Cette culture fait partie du paysage le plus ancestral de ce territoire, mais au XIX^e siècle, le phylloxéra anéantit ce vignoble ainsi que la moitié des vignes d'Europe. La perception du paysage par les habitants de cette région, liée à leur travail et leurs nécessités d'alimentation, détermina la décision de remplacer une grande partie des ceps par des cultures céréalières, et ce changement supposa des changements drastiques en termes d'emploi et de mode de vie, comme le changement de couleur des champs en été, qui passèrent du vert au jaune.

Les citoyens acceptèrent ce changement de paysage par force de la nature, mais de fait, dans leur mémoire, perdura ce paysage original, ce qui rendit possible des années plus tard la réintroduction peu à peu des terrains vignobles aux alentours de Cognac, où la production de la fameuse liqueur n'a cessé d'augmenter. La région Poitou-Charentes présente un niveau de chômage inférieur à la moyenne française, ce qui en soi ne doit pas seulement à ce secteur mais également à d'autres qui maintiennent un lien étroit avec ce dernier, à l'instar du tourisme. La qualité de l'emploi est également déterminée par ces activités qui dominent le paysage de la région. On y observe une forte saisonnalité de l'emploi dans le tourisme ainsi que lors des périodes de récolte qui requièrent plus de main d'œuvre, ce qui a transformé cette région en une région offrant des emplois à des personnes venues de différents lieux et dont la population n'a cessé de croître.

Le cas du territoire ci-dessus mentionné est un exemple parmi de nombreux autres en Europe, qui montre qu'il existe d'une relation symbiotique entre paysage, économie et emploi. Ainsi, l'Union européenne encourage la valorisation des territoires en considération de la diversité des paysages par la valorisation des variétés gastronomiques existant sur ces territoires. Cette démarche contribue à

²⁶ La dénomination commerciale « cognac » est réservée uniquement à cette zone à travers un décret datant de 1909. La marque Cognac concerne près de 15 000 vignobles sur une zone de 900 km², qui produisent par an plus de 190 millions de bouteilles de cette prestigieuse liqueur, dont plus de 90 % sont exportés.

promouvoir et à protéger la richesse des produits agricoles et alimentaires, tout en respectant pleinement le droit des citoyens à effectuer des choix en étant bien informés, ceci afin de profiter de produits de qualité. A cette fin, des systèmes d'évaluation et de protection ont été développés pour certains produits ayant une valeur ajoutée sur un plan socio-économique, dans la mesure où ils sont produits dans une région particulière et en suivant une méthode spécifique²⁷.

La Convention européenne du paysage contient une référence ample, explicite et implicite, à cette relation entre le paysage et l'emploi. Son préambule affirme : « *Notant que le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et qu'il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois* ». Aussi, la reconnaissance du fait que « *le paysage contribue à la formation des cultures locales* », dont les activités économiques et l'emploi lié à ces dernières sont indissociables, confirme que la protection, la gestion et l'aménagement du paysage sont à la fois celles de l'emploi.

Cette relation a été reconnue dans les projets soumis au Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Le projet lauréat en 2013 : *Préserver la valeur écologique dans le paysage de la vallée de la rivière Szprotawa*, présenté par l'Association de la Basse Silésie des Parcs paysagers de Pologne, reconnaît : « *Les objectifs de ce projet à long terme ont été réalisés de 1999 à 2009. Un programme original, novateur et à long terme a été mis en œuvre pour préserver les ressources naturels du site, tout en permettant le développement durable... Le projet bénéficie du soutien de la population locale, en particulier les agriculteurs et les grands propriétaires terriens, pour mener à bien les programmes agricoles biologiques, qui ont un effet direct sur la préservation des valeurs du paysages du Parc Przemkowski* ».

Malheureusement, il est aussi possible de percevoir cette relation dans le récent processus de dégradation du paysage en Europe, ainsi que dans les liens qui existent avec les transformations du marché du travail, les processus de production, les cadres institutionnels de négociation du travail, ou le redimensionnement et la délocalisation d'entreprises, ainsi qu'à travers d'autres facteurs qui impactent le niveau et la stabilité de l'emploi.

L'augmentation de la taille des entreprises dans une économie toujours plus globalisée a généralement été liée à la nécessité d'augmenter la productivité du travail, reconnue par la doctrine économique libérale comme le moteur du progrès des économies modernes. Mais ce progrès basé sur l'amélioration des capacités à produire plus avec moins de personnes, favorise des cercles vicieux car du point de vue de l'emploi il n'offre que deux alternatives : condamner au chômage de nombreux individus ou encourager un processus insoutenable de croissance basée sur l'offre et la demande chaque fois plus importante de production de biens et services, ceci en nous habituant à l'abondance des richesses matérielles, qui s'appuie sur une augmentation continue de la consommation des matières premières et des ressources naturelles.

Adopter un point de vue paysager de l'économie est essentiel pour reconnaître ces cercles vicieux²⁸ et trouver une solution rationnelle au problème économique, social et écologique paradoxal de l'emploi.

²⁷ En 1992, l'Union européenne a créé les systèmes suivants : appellation d'origine (AOP), indication géographique protégée (IGP), la spécialité traditionnelle garantie (STG) et l'agriculture biologique. Pour les systèmes AOP et IGP, il est possible de consulter le Règlement (CE) n° 510/2006 du Conseil du 20 mars 2006 relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires.

²⁸ La productivité du travail signifie que si nos économies cessent de croître, nous courrons le risque de laisser les gens sans travail, y compris sans augmentation de population. L'augmentation du chômage génère l'augmentation des dépenses sociales. Une plus grande dépense publique entraîne des niveaux insoutenables de la dette souveraine. Des dettes supérieures ne peuvent être révisées qu'à travers l'augmentation des revenus fiscaux des revenus futurs, ce qui suppose d'entrer dans une spirale créant des formes de non incitation à

Celui-ci peut être formulé, entre autre, par la question suivante : est-il possible que le travail digne d'une personne, souvent hérité d'un savoir-faire traditionnel, représente un problème pour la société ?

Un apport essentiel du paysage au travail est sa reconnaissance des différentes interprétations du travail. Dans le paysage, le travail s'apprécie à la fois dans sa condition générique d'action que réalise une personne afin de réaliser une série de tâches ou d'activités, physiques et intellectuelles, comme dans sa condition plus spécifique, que nous appellerons travail formel ou déclaré, qui comprend les activités légales rémunérées déclarées aux autorités publiques.

L'acception ample du travail, liée à la personne en tant que citoyen d'un territoire, permet d'appréhender toutes les manifestations des activités humaines et sa complexité. Outre les fonctions économiques, le travail, en représentant l'une des principales manifestations de la participation sociale, remplit des fonctions psychosociales positives comme : structurer la vie des personnes et communautés, créer des opportunités pour développer les habilités et acquérir des connaissances, transmettre des valeurs, normes, croyances et attentes enracinées dans la culture, contribuer à l'identité personnelle et de travail, donner un statut et du prestige ainsi qu'un pouvoir de relations et la capacité d'insertion sociale. Mais il remplit également des fonctions négatives telles que l'insatisfaction, la frustration, le stress et une série de maladies physiques et mentales largement étudiées, qui s'intensifient et transmettent lorsque la reconnaissance du travail se limite à sa rétribution pécuniaire et à sa fonction productive.

Le temps de travail ne doit pas seulement être valorisé comme un temps rémunéré, il est essentiel d'acquérir le sentiment de participation à un ouvrage collectif, ainsi que la volonté de construction d'un modèle de société avec des valeurs sociales solides créées collectivement et d'examiner les opportunités de disposer de temps libre dédié à la réalisation de projets particuliers et sociaux développés hors du marché, sans but lucratif.

John Maynard Keynes, dans un essai intitulé « Perspectives économiques pour nos petits-enfants » publié en 1930, prévoyait un futur où nous pourrions travailler moins et passer plus de temps en famille, avec nos amis ou dans notre communauté. C'est certainement une stratégie qui mérite d'être pensée. Le paysage nous indique que la croissance infinie est difficile à atteindre, et bien souvent n'est même pas souhaitable étant donné les déséquilibres écologiques et sociaux induits par un modèle où croître nécessite d'extraire des ressources fondamentales. Il apparaît donc essentiel de réfléchir actuellement à cette question que posait Keynes il y a plus de 80 ans.

Le paysage fournit une connaissance substantielle de la notion de travail, intégrant ses dimensions économique, sociale, culturelle et écologique. Alors que l'économie de marché réduit le travail à sa condition lucrative, le paysage nous permet de reconnaître d'autres valeurs et d'autres formes de travailler, qui sont liées aux systèmes ci-dessus mentionnés de l'activité économique : réciprocité, redistribution et autoproduction.

Le développement du secteur de l'économie sociale offre un modèle intéressant pour l'orientation de l'emploi dans le secteur privé. Les solutions coopératives pour l'emploi, celles proposées par les entités de réinsertion sur le marché du travail ainsi que de nombreuses autres formes d'organisation qui résultent de l'incorporation dans l'emploi d'autres valeurs que celles d'ordre strictement économiques, apparaissent comme plus innovatrices dans le renforcement des organisations.

Ce changement requiert une forte volonté politique et la conviction que si le paysage est une manifestation de la démocratie dans laquelle tout le monde participe au travers de ses activités quotidiennes, l'emploi doit être reconnu comme un droit inhérent au fait d'être un membre actif de la société.

L'emploi, qui, accompagnées de la chute prévisible de l'emploi public en vue de corriger les déséquilibres fiscaux, dessinent un panorama du marché du travail désolant.

L'économie peut différencier formellement les producteurs des consommateurs en fonctions des actions que réalisent les acteurs d'un territoire, et associer la notion de travail aux activités effectuées dans le domaine de la production. Cependant, il s'agit d'une différenciation culturelle, opposée à la notion écologique de producteurs et consommateurs dans les écosystèmes, qui situe notre espèce et l'ensemble des activités humaines au niveau de consommateurs puisque même pour produire les biens les plus simples il est nécessaire d'utiliser des matières premières dont la production a lieu uniquement dans la nature.

Le fait de considérer ces deux acceptions, avec un point de vue de connaissance significative, permet de reconnaître que, pour consommer, l'homme doit réaliser un travail, et pour produire il doit consommer, de telle sorte que les fonctions classiques d'offre et de demande sur lesquelles se basent les décisions des autorités économiques et sur les marchés, se révèlent être des constructions académiques qui répondent à des critères techniques, auxquelles sont associés d'importants jugements de valeur, comme les déterminants des quantités à produire et les prix en tant que mécanisme d'allocation de ces productions.

Une deuxième dimension de l'emploi que le paysage aide à percevoir est la différence entre le travail déclaré et le travail non déclaré²⁹, qui maintient une étroite relation avec les phénomènes d'immigration et d'exploitation de la main d'œuvre³⁰. Les secteurs d'activité, la taille des entreprises et l'extension géographique de leurs activités sont des aspects liés au paysage qui affectent le niveau de légalisation du travail, mais en plus d'identifier ces situations d'illégalité en vue d'imposer le respect de leurs obligations fiscales et dues au système de sécurité sociale, l'objectif principal doit être garantir la protection des conditions de travail à tout travailleur, tel que le propose l'Organisation internationale du travail (OIT)³¹.

La transformation dans le paysage liée au progrès apporte autant de difficultés qu'il n'en résout, avec une incidence marquée dans l'emploi, parce que quand le paysage est dégradé on cesse de travailler pour partager une communauté de destin.

Le paysage conduit à concevoir l'environnement du travail comme le résultat d'une perception partagée des membres d'une organisation, qui résulte de l'interaction d'une réalité objective, liée aux tâches, aux responsabilités, à la hiérarchie, aux normes de travail... avec une réalité subjective, liée aux façons de penser, aux émotions, aux savoirs antérieurs, aux compétences, aux attentes. Le style de leadership apparaît déterminant pour l'ambiance du travail, on reconnaît de meilleures conditions de travail dans les organisations qui adoptent un modèle de leadership participatif.

²⁹ La Commission européenne (2007) dans sa Communication sur le travail non déclaré le définit comme : « toute activité rémunérée de nature légale, mais non déclarée aux pouvoirs publics, [...] tenant compte des différences entre les systèmes réglementaires des Etats membres ». Le point de vue de l'OIT (2010) concerne le travail non déclaré comme une partie de l'économie informelle, définie comme : « toute activité économique réalisée par le travailleur et une unité économique qui – selon la loi ou en pratique – n'est pas couverte, ou insuffisamment couverte par un accord formel ». Cette définition inclut le concept de travail non déclaré telle que définie par la Commission européenne, et inclut de plus le travailleur qui parfois se retrouve hors du champ d'application de la législation du travail (par exemple, le travailleur domestique ou agricole).

³⁰ Voir Union européenne (2007).

³¹ L'OIT (2010) a souligné que : « Les travailleurs de l'économie informelle, les travailleurs non déclarés, ou les travailleurs en situation de non-déclaration sont souvent défavorisés. Habituellement, ils gagnent moins que les travailleurs formels et effectuent souvent des heures supplémentaires. Ils peuvent être privés des prestations de sécurité sociale et souffrir de conditions de vie instables. Les employeurs formels souffrent de la concurrence déloyale causée par les employeurs qui ont recours à des travailleurs informels et versent des salaires inférieurs aux salaires déterminés par la loi ou le marché ».

De plus, les consommateurs doivent prendre conscience de leur rôle fondamental dans l'extension du travail non déclaré. En effet, leurs décisions d'achat ont une responsabilité dans la détermination de pratiques de comportements sociaux et écologiques. Lorsque le paysage n'est pas pris en compte par les consommateurs, leur fidélisation aux biens et services produits dans de meilleures conditions de travail est réduite, ce qui limite la pression qu'ils pourraient exercer pour améliorer ces conditions de travail.

Si l'on considère la relation entre paysage et emploi dans le cas d'un secteur aussi élémentaire que celui du textile – au sujet duquel l'Europe est devenue nettement importatrice, principalement auprès des deux géants asiatiques, la Chine et l'Inde –, on s'aperçoit que l'on a perdu quelque chose de plus que le sentiment d'identité locale qui se transmettait par les costumes pittoresques de chaque région. On constate en Belgique, pays où traditionnellement l'industrie textile a compté parmi les plus reconnues d'Europe, une perte du degré d'utilisation des capacités de production. Les groupes de produits du textile y souffrent d'une perte de chiffre d'affaires, avec des conséquences évidentes en termes d'emploi³².

La culture du costume de chaque territoire doit être conservée, dans sa production et dans sa consommation, comme une partie du paysage humain dont l'identité personnelle et collective correspond à l'adaptation culturelle aux conditions naturelles et climatiques. Elle doit être représentative d'un savoir-faire local et doit transmettre une volonté d'appartenance à une communauté face à un désir destructeur de vouloir s'identifier à une classe sociale exclusive et excluante.

De plus, le paysage montre la portée intersectorielle, ainsi que sociale et écologique de ces effets sur l'emploi. Ces valeurs introduites par le paysage au secteur textile sont communes à d'autres secteurs qui satisfont des nécessités essentielles et doivent faire partie de la stratégie de négociation collective pour l'emploi entre l'ensemble des acteurs sociaux, les organisations entrepreneuriales, syndicales, les pouvoirs publics et la société civile.

La conscience de ce processus de transformation du paysage qui est passé d'un développement sans croissance à une croissance sans développement, en se basant sur l'emploi de ressources non renouvelables, devrait supposer également un changement dans l'orientation de l'emploi vers plus de qualité du travail et le développement de politiques inclusives, qui permettent à tous les citoyens de participer à la préservation des patrimoines matériels et immatériels qui forment le paysage et sont garants de la qualité de vie.

Cette orientation devrait se traduire en exigence pour les travailleurs publics, au service du paysage collectivement perçu, dont le travail est basé sur une vocation sociale, qui requiert des méthodes de sélection et de travail coopératives, à l'inverse des méthodes compétitives.

En matière d'emploi, l'intégration des jeunes sur le marché du travail européen doit être reconnue comme une priorité, ceux-ci représentant la nouvelle sagesse qui va alimenter la vitalité du paysage. Comme la Commission européenne a remarqué³³ : *«Le chômage des jeunes a de profondes répercussions pour les individus, mais aussi pour la société et l'économie. A moins d'une inversion*

³² Le chiffre d'affaires dans l'industrie textile belge a reculé de 6,3 % au premier trimestre de 2012 et de 9,8 % au deuxième trimestre. De même les troisième et quatrième trimestres, avec respectivement - 4,2 % et - 3,2 %, n'ont apporté aucun revirement. L'activité fortement maussade en 2012 n'est pas restée sans conséquences pour l'emploi. Entre mi-2011 et mi-2012, environ 1 500 postes de travail ont été supprimés (- 6,4 %) dans l'industrie textile belge. Celle-ci occupe aujourd'hui encore environ 22 000 personnes.

³³Voir :- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions 19.6.2013. *Œuvrer ensemble pour les jeunes Européens Un appel à l'action contre le chômage des jeunes*. Bruxelles.

- Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil du 30 avril 2008, relative à la participation des jeunes moins favorisés.

rapide de la tendance actuelle, le taux de chômage actuel des jeunes risque de compromettre les perspectives d'emploi qui s'offriront à eux à plus long terme, avec de sérieuses conséquences sur la croissance et la cohésion sociale à l'avenir. Dans le cadre plus large de la stratégie de l'Europe en faveur de la croissance et de l'emploi, il est donc absolument prioritaire que l'Union européenne aide les jeunes à entrer et à rester sur le marché du travail, ainsi qu'à acquérir et à développer les compétences qui leur ouvriront la voie aux emplois de demain».

Les difficultés que rencontrent les jeunes à entrer sur le marché du travail, quand elles ne sont pas résolues de façon satisfaisante, ont des conséquences d'une extrême gravité pour le paysage, tel qu'on a pu le voir surtout dans le milieu rural ces dernières décennies. L'industrialisation du monde rural qui a produit une augmentation impressionnante de la productivité de la main d'œuvre est à l'origine d'un incessant exode rural des jeunes. Particulièrement des femmes, qui ont traditionnellement été les plus actives dans ce milieu, ont fait le travail à l'extérieur et à l'intérieur de la maison, malgré le manque de reconnaissance et d'opportunités, ce qui a favorisé leur sortie silencieuse de ce paysage rural.

Mais une jeunesse sans futur condamne ces lieux à un futur sans jeunesse. Les jeunes ne sont pas contre le monde rural, mais le monde rural agit contre eux, et contre lui-même, car quand la dynamique culturelle du monde rural arrête le renouveau des générations, c'est le monde rural qui est perdant. Les lieux ne changent peut-être pas physiquement mais les paysages, les perceptions individuelles et collectives qu'ils transmettent, se modifient profondément et sûrement de façon irréversible³⁴.

La connaissance des parallèles et synergies existantes entre l'approche paysagère développée par la Convention européenne du paysage et l'emploi, permet de dépasser ces limites à travers une culture du travail fondée sur les traditions de chaque territoire, qui se réinvente afin de développer les défenses nécessaires pour affronter les menaces et les pressions exercées par l'économie globale³⁵.

La Convention européenne du paysage anticipe ces éventualités en considérant l'importance de la formation au paysage. Conformément à la Recommandation CM/Rec (2008) 3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, nous nous permettons d'exprimer sous cette forme conditionnelle :

Si le paysage constitue une ressource pédagogique en ce qu'il confronte les élèves aux signes visibles de leur cadre de vie qui renvoient aux enjeux de l'aménagement du territoire et si la lecture du paysage

³⁴ Ce problème affecte directement plus de la moitié de la population de l'Union européenne qui vit en zone rurale et représente près de 90 % du territoire de l'Union européenne. Le programme Leader est certainement l'initiative la plus innovante de politique de développement rural mise en place par l'Union européenne pour affronter ce problème. Depuis sa mise en place en 1991, il œuvre pour offrir aux noyaux ruraux de l'Union européenne une méthode qui favorise la participation des acteurs locaux dans la gestion du développement futur de ses zones. Son intérêt est amplement reconnu, y compris hors de l'Union européenne, ainsi que son influence dans les administrations et les politiques nationales, régionales et locales pour sa capacité à faire face aux problèmes de développement à travers de nouvelles formes d'association et d'activités pour fortifier les cultures traditionnelles locales. Malgré le bilan très positif de cette initiative, sa portée n'a pas été suffisante pour inverser les processus de dégradation économique, sociale et écologique dans le monde rural, et créer dans ce milieu les forces qui permettent d'affronter les périodes de crise économiques et écologiques comme celles que nous vivons. Un ensemble de facteurs sont responsables de l'effet limité du programme Leader dans de nombreuses zones rurales, parmi eux ressort la nécessité de développer cette vision holistique, endogène, objective et subjective des territoires favorisée par l'introduction de la dimension paysagère.

³⁵ Dans le cas de l'emploi rural, l'introduction des instruments proposés pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage à la politique agricole commune (PAC), dont la politique de développement rural est un composant chaque fois plus important, permettra le développement des forces de ces territoires, en reconnaissant qu'elles sont essentiellement naturelles et socioculturelles. Celles-ci nécessitent une attention pour inciter et orienter les offres de travail de ces lieux, mais la demande de travail doit être préparée afin de la satisfaire selon une conception culturelle du travail différente, basée sur les méthodes traditionnelles.

permet également de comprendre les logiques, actuelles et historiques de la production du paysage comme expression de l'identité des collectivités, *alors* les programmes d'enseignement aux divers niveaux devraient prévoir une éducation aux thèmes du paysage par l'apprentissage de la lecture du paysage et par une initiation aux relations entre cadre de vie et paysage, aux relations entre écologie et paysage ou encore aux questions sociales et économiques.

En définitive, la Convention européenne du paysage donne des clés afin d'affronter les menaces sur l'emploi et le travail d'un système économique, basé sur la croissance et le profit, générateurs d'inégalités sociales et de dégradation de l'environnement. La Convention offre une forte impulsion à la participation, la sensibilisation, la formation et à l'éducation au paysage, dont dépend notre capacité à reconnaître toutes ces formes de travail qui nous entourent. Elle offre aussi les moyens de répondre à son renouveau et à sa conservation, dans la mesure où le paysage de l'Europe est le résultat d'un métabolisme social et écologique en continuel changement qui requiert une vision de l'emploi large et plus inclusive.

4. Paysage et économie publique : une vision holistique

Il existe une large reconnaissance du fait que l'analyse économique du paysage s'inspire amplement de l'économie publique et inscrit le plus souvent les transformations paysagères dans la sphère des phénomènes « non marchands » et soumet leur régulation à l'autorité publique³⁶. Mais dans la mesure où l'économie publique s'appuie sur des doctrines ayant des interprétations diverses et parfois opposées du rôle que doit jouer le secteur public dans l'économie, ces controverses se transmettent également à la question du paysage.

Nous avons souligné les controverses liées au bien-être social ou à l'emploi. La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage représente dès lors l'occasion de débattre et de mettre en place un cadre institutionnel permettant de faire converger des propositions et de partager des expériences concernant des projets, plans, programmes, stratégies ou autres politiques relatives au paysage.

La Convention européenne du paysage se fonde sur un principe de cohérence³⁷ qui offre un complément nécessaire à celui d'intégration, explicitement reconnu et dont dérive le principe de cohésion. Cette cohérence se situe tant au niveau théorique, où l'on débat de la nature économique du paysage afin de déterminer l'intervention publique pertinente, qu'au niveau pratique en favorisant l'harmonisation et l'union des efforts des autorités publiques impliquées dans les politiques du paysage. Cette harmonisation a pour objectif d'éviter les redondances inutiles et les actions contradictoires, qui créent de la confusion pour les citoyens, ce qui peut ralentir leur participation dans certains cas et dans d'autres cas créer des confrontations ou des divisions qui distordent les perceptions personnelles et collectives définissant le paysage.

L'une des réussites les plus remarquables de la Convention sur le plan théorique, est d'offrir des propositions qui aident à dépasser le débat académique intense sur la nature de bien privé ou public du paysage, alimenté par une partie de la littérature économique. Ce dépassement est possible grâce à la conviction du fait que le paysage est un patrimoine commun, qui contribue au bien-être individuel et social, dont la protection, la gestion et l'aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour tous, ainsi que grâce à la compréhension intégrée des aspects économiques, sociaux et écologiques. Dans le paysage ces aspects ne forment pas trois piliers indépendants qui nourrissent un développement commun, mais ils forment à l'inverse des composantes indissociables qui déterminent

³⁶ Voir Oueslati, W. (2011).

³⁷ Le principe de cohérence est reconnu implicitement dans le texte de la Convention, tel que l'explique Prieur (2006).

ces perceptions individuelles et collectives au travers desquelles le paysage acquiert son fond et sa forme.

Le caractère transdisciplinaire souligné par la Convention rompt avec les dualismes : le public qui s'oppose au privé, et avec les gradualismes, plus ou moins d'efficience, plus ou moins d'équité, plus ou moins de bien-être. La théorie économique qui s'emploie à classer la nature publique ou privée du paysage pour promouvoir une intervention publique supposément cohérente avec cette nature, et qui se dit être objective, est intrinsèquement contradictoire et empêche toute objectivité et cohérence réelles. La Convention, à travers la reconnaissance du paysage comme une réalité à la fois objective et subjective, porte son attention sur la compréhension des processus de relations qui s'établissent au sein du paysage, afin d'assurer la soutenabilité de son développement, plutôt que sur la précision de la classification et des mesures de ses composants.

Dans cette prise en compte des aspirations des populations à profiter de paysages de grande qualité et de participer activement à leur développement promue par la Convention, le public est reconnu comme inséparable du privé et, à l'inverse, les perceptions personnelles sont conditionnées par les jugements de valeur et les règles collectives.

Il faut en ce sens souligner les apports de la théorie néo-institutionnelle, pour laquelle les agents individuels et les groupes poursuivent leurs intérêts respectifs dans un contexte de forces collectives, qui prennent la forme d'institutions³⁸. Ces forces ont des racines historiques et d'étroits liens contextuels qui modèlent les désirs, les préférences et les actions des groupes ou des individus, dans lesquels l'action sociale est en jeu. Le design des institutions doit maintenir une juste correspondance entre leur objet et leur environnement³⁹. Les institutions sociales, politiques et économiques constituent la matière première la plus importante de la vie collective, celles-ci ont vu leur taille augmenter considérablement ces dernières années et se sont faites toujours plus complexes et ingénieuses.

Le paysage, tel que la Convention le conçoit, est intrinsèque à l'être humain dans sa condition personnelle et sociale dans la mesure où ses activités sont à la fois causes et effets du paysage. Le paysage suit en effet un processus de production qui est à la fois celui de sa consommation. Les théoriciens de l'économie et du paysage doivent aider à interpréter ces processus, en respectant la dynamique des paysages ruraux et urbains dont nous avons hérité.

L'attention portée à des « lieux anthropologiques », qui ont pour caractéristiques communes essentielles d'être identitaires, relationnelles et historiques, constitue une réaction face au risque de production d'un système économique créateur de « non lieux », zones éphémères et énigmatiques qui croissent et se multiplient à travers du monde moderne, comme Augé l'a décrit (1992).

Cette extraordinaire complexité du paysage en fait sa richesse, qui selon la Convention ne représente pas moins que « *la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien* ». Une responsabilité de cette ampleur entraîne des implications à la fois personnelles et collectives, où les pouvoirs publics doivent mener la protection du paysage au niveau opérationnel et stratégique, et où avant de débattre de ce qu'il faut faire, avec qui et pour qui, il faut d'abord résoudre la question du « pourquoi », c'est-à-dire des objectifs communs du paysage, qui prennent sens lorsqu'ils se définissent de façon participative.

³⁸ Voir Ostrom E. (1990).

³⁹ Dans la théorie du design des institutions, Goodin (1996) souligne le rôle de la volonté politique. Il considère comme fondamental « *la création d'une forme de promotion des résultats valides dans un contexte particulier afin de servir de base à l'action* ».

Les processus de prise de décision collective au niveau stratégique sont affectés par de nombreuses difficultés, lesquelles exigent de faire attention au développement des processus de participation qui transcendent les autorités formelles et les démocraties représentatives, et bien-sûr les marchés, sans que cela ne suppose de pouvoir se passer des marchés et des autorités. Il s'agit simplement de les considérer comme des moyens et non comme des fins auxquelles une société comme la société européenne doit aspirer. Il faut rappeler que les démocraties ne sont pas fondées sur une permanence institutionnelle dont le prix est la rigidité, qui représente précisément la menace principale pour la démocratie, en limitant la liberté d'expression et la participation publique.

Les paysages sont toujours le résultat d'une participation directe et pour cela les processus de prise de décision se résolvent tant dans une logique institutionnelle formelle où se façonnent les règles, que dans une logique informelle, dans laquelle se développe un esprit personnel et collectif, élément déterminant final de tout système territorial. Lorsque les règles formelles ne correspondent pas à cet esprit et à cette volonté sociale, l'action matérialisée par le paysage ne se développe pas suivant les indications des institutions, mais par-dessus ces institutions avec, comme effet contingent, la désagrégation sociale.

Les modèles institutionnels doivent répondre aux comportements des acteurs culturels et naturels présents dans le paysage, dont la préservation est déterminée par l'appréciation de la stabilité et de la récurrence de sa dynamique. Une telle appréciation exige de la cohérence dans la définition, la distribution et la coordination des compétences, entre les administrations publiques et la société civile.

Le paysage est à la fois une perception du temps et de l'espace. Un temps chronologique et historique qui existe essentiellement dans une dimension humaine. Un espace qui, unique au niveau planétaire, s'est modelé dans chaque territoire au travers d'un vaste processus culturel dans lequel les institutions ont historiquement été une réponse à cette perception culturelle. Les institutions sont donc les principales intéressées à faire en sorte que leur connections sociales ne se rompent pas car elles perdraient alors leur légitimité auprès des personnes et des communautés, et toute action qui avait permis leur création se retournera contre elles tôt ou tard, tel que cela s'est produit historiquement en Europe, dont différents épisodes ont marqué l'histoire mondiale.

La dimension économique du paysage atteint cette double condition de publique et privée précisément au travers de la participation du public. Le niveau de compromis des administrations publiques pour mettre en pratique cette responsabilité dépendant des procédés de participation que celles-ci peuvent formellement développer. Ceci est souligné dans la Convention européenne du paysage qui, outre la promotion générale d'une implication volontaire, fait de l'implication des administrations publiques une obligation et un thème principal, tout en laissant aux Etats de la flexibilité dans les choix de leurs moyens de participation.

L'organisation des administrations publiques en niveaux de gouvernements international, national, régional ou local, doit prendre en compte l'intérêt commun de préserver le paysage car chaque citoyen réside à la fois dans une localité, une région, une nation, un continent. Lorsque des conflits ou des alliances s'établissent entre les différents niveaux d'autorité et que celles-ci ne s'accordent pas avec les perceptions des citoyens sur des aspects essentiels, des réactions inévitables peuvent se produire, sous des manifestations très diverses et incontrôlées. Celles-ci deviennent violentes lorsque les institutions se montrent insensibles aux préoccupations sociales.

La Convention souligne les opportunités offertes par le paysage ainsi que le rôle particulier des autorités locales et régionales, en reconnaissant le principe de subsidiarité tel que défini dans la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, selon laquelle « *les actions devraient être menées au niveau institutionnel le plus proche des citoyens* ».

La responsabilité des autorités publiques en matière de paysage est également reconnue par la Convention, ainsi que l'importance de la coopération européenne, considérant que cette assomption volontaire de compromis en matière de paysage vient renforcer ses institutions en resserrant les liens avec ses citoyens, à travers des actions de sensibilisation, de formation, d'éducation et de participation publique collective. La coopération européenne, qui permet de promouvoir l'échange d'informations et d'expériences entre les administrations publiques, se révèle être un moyen d'appuyer ces administrations dans le processus d'application de la Convention.

Le prix du paysage du Conseil de l'Europe, ainsi que celui que chaque Etat pourrait adapter à ses propres spécificités, tel que mentionné par la Convention, fait également partie de cette coopération et de ces échanges d'informations, en reconnaissant spécialement la sensibilisation favorisée par les « *actions exemplaires réalisées par des collectivités publiques et des organisations non gouvernementales* ».

En conclusion, l'interprétation du paysage, selon le point de vue que propose la Convention, « tend un pont » vers l'économie afin qu'elle impulse un contexte adapté aux scénarios écologiques et aux cultures de chaque territoire, dont la sauvegarde doit modeler les actions privées et publiques, individuelles et collectives, depuis et au-delà des marchés et des pouvoirs qui les représentent. Dans la mesure où se réalise cette rénovation dans l'économie, impulsée par le paysage, les européens intégreront une culture de cultures, dans laquelle l'appréciation de la diversité des perceptions de ses territoires fait face aux inégalités qui menacent la cohésion sociale. En conférant à l'économie un humanisme capable de valoriser et de thésauriser le maximum de chaque individu, en s'érigeant comme le moteur qui réalimente le bien-être, l'emploi et la vie sociale des Européens, et renforce la démocratie.

Documents de référence

- Augé, M. (1992) : *Non-Lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, coll. « La librairie du XXI^e siècle ».
- Baujard, A. (2011) : *L'économie du bien-être est morte. Vive l'économie du bien-être*. WP.02. Université de Rennes et Université de Caen
- Becher, T. (1991): *Academic Tribes and Territories. Intellectual enquiry and the cultures of disciplines*. Society for Research into Higher Education & Open University Press
- CIRIEC (2007): *L'économie sociale dans l'Union Européenne*. Comité économique et social européen
- Commission des Communautés européennes (2007) : Intensifier la lutte contre le travail non déclaré. Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. COM(2007) 628 Final.
- Conseil de l'Europe (2013) : *Projet de recommandation sur le paysage et l'éducation à l'école primaire et secondaire*. CDCPP(2103)27. Conseil de l'Europe
- Conseil de l'Europe (2010) : *Nouvelle stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale* approuvés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 7 juillet 2010
http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/2010Strategie_PlanAction_CohesionSociale.pdf.
- Conseil de l'Europe (2007) : *Vers une Europe active, juste et cohésive sur le plan social*. Rapport de la Task Force de haut niveau sur la cohésion sociale au XXI^e siècle.
- Cummins, R. A., (Ed.). (1998). *Quality of Life Definition and Terminology: A Discussion Document from the International Society for Quality of Life Studies*. Blacksburg, VA, The International Society for Quality-of-Life Studies, 43 p.
- Gould, S.E. (2011): "Hydrogen bonds: why life needs water". *Scientific American Review*.
- Goodin R.E.Ed. (1996): *The Theory of Institutional Design*. Cambridge University Press
- ILO (2011): *Regulating for Decent Work*. New directions in labour market regulation

- ILO (2013): Labour inspection and undeclared work in the EU. Working Paper
- Jackson T (2012). Prosperity without growth. In F Hinterberger, E Freytag, E Pirgmaier and M Schuster (Eds): *Growth in transition*, p. 62-65. Abington/New York: Earthscan/Routledge
- Keynes J.M. (1930): Economic Possibilities for our Grandchildren. * Scanned from John Maynard Keynes, *Essays in Persuasion*, New York: W.W.Norton & Co., 1963, pp. 358-373. <http://www.econ.yale.edu/smith/econ116a/keynes1.pdf>
- Keynes, J.M (1936): *The General Theory of Employment, Interest and Money*. Macmillan Cambridge University Press, for Royal Economic Society
<http://www.marxists.org/reference/subject/economics/keynes/general-theory/ch24.htm>
- Kurgman, P. (2009): How Did Economists Get It So Wrong? *The new York times*
- Morin E. (1990) : *Introduction à la pensée complexe*, Le Seuil
- Moscovici, S. (1979) : *El psicoanálisis, su imagen y su público*. Huemul S.A.Buenos Aires
- Naredo, J.M. (1987): *La economía en evolución: historia y perspectivas de las categorías básicas del pensamiento económico*. Siglo XXI.
- Nonaka, I. (1995): *The knowledge creating company*. Oxford: Oxford Press
- OIT (2010) : L'inspection du travail en Europe: Travail non déclaré, migration et la traite des êtres humains. Document de travail, 7. Genève. http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/wcms_120319.pdf
- Ostrom E. (1990): *Governing the commons*. Cambridge: Cambridge University Press
- Oueslati, W. Ed. (2011): *Analyses économiques du paysage*. Editions Quae. Versailles
- Popper, K.R. (1963): *Conjectures and Refutations: The Growth of Scientific. Knowledge*, London: Routledge and Kegan Paul
- Price, C. (2012): *The European Landscape Convention: viewpoint of an economist*. Council of Europe, Landscape and Territories Series
- Prieur M. (2006) : Paysage et approches sociale, économique, culturelle et écologique, in Conseil de l'Europe : *Paysage et développement durable: les enjeux de la Convention européenne du paysage*. Conseil de l'Europe
- Roetemeijer, W. (2005): *The European Landscape Convention and the Netherlands, a perfect match?* Wageningen University and Research Center (WUR)
- Rowe, G. and Frewer, L. (2000). "Public participation methods: a framework for evaluation". In: *Science, technology & Human values*, v.25, n.1, pp.3-29.
- Rowe, G. and Frewer, L. (2004). "Evaluating public participation exercises: a research agenda". In: *Science, technology, & Human values*, v.29, n.4, pp.512-55.
- Santamarina Campos, B. (2008) : De la educación a la interpretación patrimonial: patrimonio, interpretación y antropología, in Pereiro,X, S. Prado y H.Takenaka: *Patrimonios culturales: educación e interpretación. cruzando límites y produciendo alternativas*. Donostia, Ankulegi Antropologia Elkartea, pp. 40-56.
- Union européenne (2001) : Communication de la Commission du 15 mai 2001 développement durable en Europe pour un monde meilleur: stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable (Proposition de la Commission en vue du Conseil européen de Göteborg) [COM(2001) 264 final.
http://europa.eu/legislation_summaries/environment/sustainable_development/
- Union européenne (2006) : Nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable.
- Union européenne (2007) : *Le travail non déclaré au sein de l'Union européenne*. Eurobaromètre. Rapport 206.
- Vallejo-Gomez, N. (2008), « La pensée complexe : antidote pour les pensées uniques. Entretien avec E. Morin ». *Synergies Monde* n° 4, pp. 249-262.

* * *